



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TOUT SAVOIR SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La plateforme régionale
des achats de Normandie vous accompagne



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT CONNAÎTRE LES PROJETS D'ACHAT DE L'ÉTAT ?

APProch permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics afin d'anticiper les marchés à venir dans leurs domaines d'activité.

Créez dès aujourd'hui votre compte **APProch** sur :
<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

En savoir plus sur le portail **APProch** :
<https://www.economie.gouv.fr/dae/approch-les-projets-dachats-publics-accessibles-maintenant>



Vous avez une question sur **APProch** ?
contact-approch.dae@finances.gouv.fr

COMMENT RÉPONDRE À UN MARCHÉ DE L'ÉTAT ?



PLACE est la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État et de ses établissements publics.

Elle permet aux entreprises de consulter et répondre aux marchés émanant des services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés.

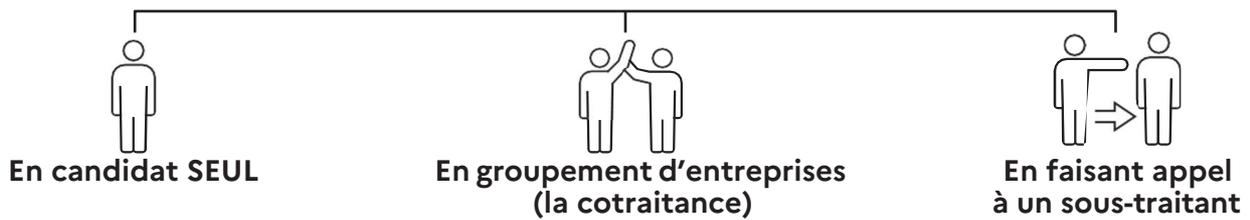


Créez dès aujourd'hui votre compte **PLACE** sur
www.marches-publics.gouv.fr

- La création d'un compte **PLACE** est gratuite et permet de mettre en place des alertes d'annonces de consultations via des mots clés par type d'achat et de secteur géographique.
- Tous les marchés de l'État supérieurs à 90 000 euros sont publiés sur **PLACE**.

1 MARCHÉ, 3 POSSIBILITÉS

Un candidat à un marché public peut répondre :



COMMENT RÉPONDRE À PLUSIEURS AUX MARCHÉS DE L'ÉTAT ?



LE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES OU LA COTRAITANCE

Le groupement est l'opération selon laquelle plusieurs entreprises s'associent pour répondre à une offre en mutualisant leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Obligatoirement formé au stade de la candidature (FORMULAIRE DC1)
Le groupement peut revêtir 2 formes :

GROUPEMENT CONJOINT

- Chaque cotraitant est responsable de sa partie
- Permet aux petites entreprises de se positionner sur des marchés plus importants
- Un mandataire est désigné
- Mandataire conjoint ou solidaire

GROUPEMENT SOLIDAIRE

- Chacun des opérateurs économiques est engagé pour la totalité du marché
- Garantit les intérêts de l'acheteur en cas de défaillance d'un cotraitant

La forme du groupement peut-être imposée par l'acheteur au stade de l'attribution.



LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie à une autre personne appelée sous-traitant, l'exécution d'une partie du marché public. Le recours à la sous-traitance permet aux opérateurs économiques de s'appuyer sur des compétences et des moyens extérieurs pour postuler à l'attribution de marchés publics. Elle favorise ainsi notamment l'accès des PME à la commande publique

MODALITÉS

↓ QUI ?

- Toute entreprise titulaire d'un marché public
- Condition : avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement
- Interdiction de sous-traiter la totalité du marché

↓ QUAND ?

- La déclaration peut être faite au moment de l'offre (formulaire ATTRI 2) ou en cours d'exécution du marché (formulaire DC4)
- Déclaration obligatoire
- Demande d'acceptation du sous-traitant sous 21 jours
- Paiement direct des sous-traitants si supérieur à 600 € TTC

POINTS ESSENTIELS

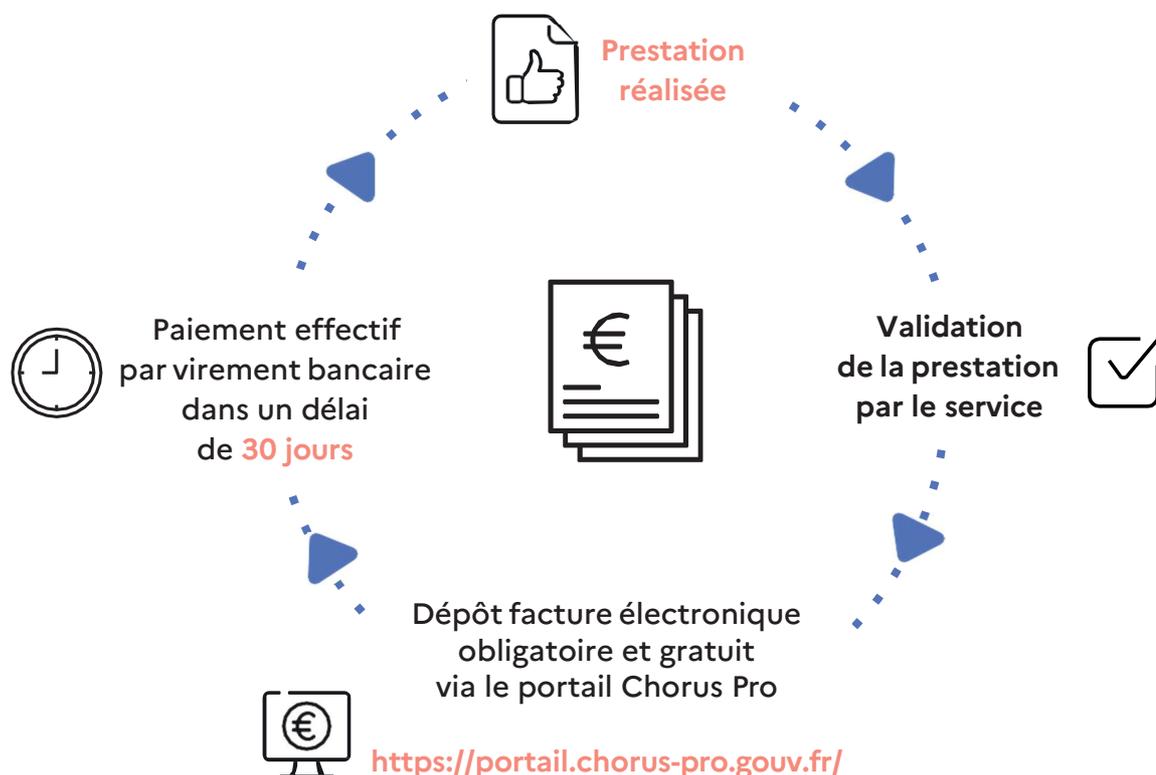
LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES	LA SOUS-TRAITANCE
<ul style="list-style-type: none">• Le dossier est jugé dans son ensemble en prenant en compte les capacités techniques et financières	<ul style="list-style-type: none">• Un sous-traitant peut être intégré ou retiré à tout moment• Les quantités confiées peuvent être modifiées
<ul style="list-style-type: none">• Les responsabilités sont réparties entre les membres du groupement et limités aux propres prestations de l'entreprise en cas de groupement conjoint	<ul style="list-style-type: none">• Permet de palier un besoin de renfort ponctuel
<ul style="list-style-type: none">• Chaque entreprise est engagée contractuellement avec l'acheteur• Assurance de réaliser la prestation• Effet rassurant sur l'acheteur	

BON À SAVOIR

- Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur PLACE pour faciliter les contacts avec d'autres entreprises avant de répondre à des marchés de l'État de manière groupée sous la forme de groupement momentané d'entreprise (GME).
- L'inscription à la bourse à la cotraitance est un service pour aider les entreprises. **Gratuit.**

COMMENT L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES TITULAIRES D'UN MARCHÉ PUBLIC ?

01 | UNE FACTURATION SIMPLIFIÉE



02 | UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA PFRA ET LES TITULAIRES



La PFRA Normandie a obtenu le label Relation Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR) le 22 janvier 2024.

Ce label distingue les structures ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

PLUS D'INFOS :

www.mediateur-des-entreprises.fr

<http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Pour en savoir plus :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Plateforme-Regionale-des-Achats/Presentation-de-la-Plateforme-regionale-des-achats>



Boîte fonctionnelle :
pfra@normandie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TOUT SAVOIR SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La plateforme régionale
des achats de Normandie vous accompagne



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT CONNAÎTRE LES PROJETS D'ACHAT DE L'ÉTAT ?

APProch permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics afin d'anticiper les marchés à venir dans leurs domaines d'activité.

Créez dès aujourd'hui votre compte **APProch** sur :
<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

En savoir plus sur le portail **APProch** :
<https://www.economie.gouv.fr/dae/approch-les-projets-dachats-publics-accessibles-maintenant>



Vous avez une question sur **APProch** ?
contact-approch.dae@finances.gouv.fr

COMMENT RÉPONDRE À UN MARCHÉ DE L'ÉTAT ?



PLACE est la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État et de ses établissements publics.

Elle permet aux entreprises de consulter et répondre aux marchés émanant des services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés.



Créez dès aujourd'hui votre compte **PLACE** sur
www.marches-publics.gouv.fr

- La création d'un compte **PLACE** est gratuite et permet de mettre en place des alertes d'annonces de consultations via des mots clés par type d'achat et de secteur géographique.
- Tous les marchés de l'État supérieurs à 90 000 euros sont publiés sur **PLACE**.

1 MARCHÉ, 3 POSSIBILITÉS

Un candidat à un marché public peut répondre :



COMMENT RÉPONDRE À PLUSIEURS AUX MARCHÉS DE L'ÉTAT ?



LE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES OU LA COTRAITANCE

Le groupement est l'opération selon laquelle plusieurs entreprises s'associent pour répondre à une offre en mutualisant leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Obligatoirement formé au stade de la candidature (FORMULAIRE DC1)
Le groupement peut revêtir 2 formes :

GROUPEMENT CONJOINT

- Chaque cotraitant est responsable de sa partie
- Permet aux petites entreprises de se positionner sur des marchés plus importants
- Un mandataire est désigné
- Mandataire conjoint ou solidaire

GROUPEMENT SOLIDAIRE

- Chacun des opérateurs économiques est engagé pour la totalité du marché
- Garantit les intérêts de l'acheteur en cas de défaillance d'un cotraitant

La forme du groupement peut-être imposée par l'acheteur au stade de l'attribution.



LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie à une autre personne appelée sous-traitant, l'exécution d'une partie du marché public. Le recours à la sous-traitance permet aux opérateurs économiques de s'appuyer sur des compétences et des moyens extérieurs pour postuler à l'attribution de marchés publics. Elle favorise ainsi notamment l'accès des PME à la commande publique

MODALITÉS

↓ QUI ?

- Toute entreprise titulaire d'un marché public
- Condition : avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement
- Interdiction de sous-traiter la totalité du marché

↓ QUAND ?

- La déclaration peut être faite au moment de l'offre (formulaire ATTRI 2) ou en cours d'exécution du marché (formulaire DC4)
- Déclaration obligatoire
- Demande d'acceptation du sous-traitant sous 21 jours
- Paiement direct des sous-traitants si supérieur à 600 € TTC

POINTS ESSENTIELS

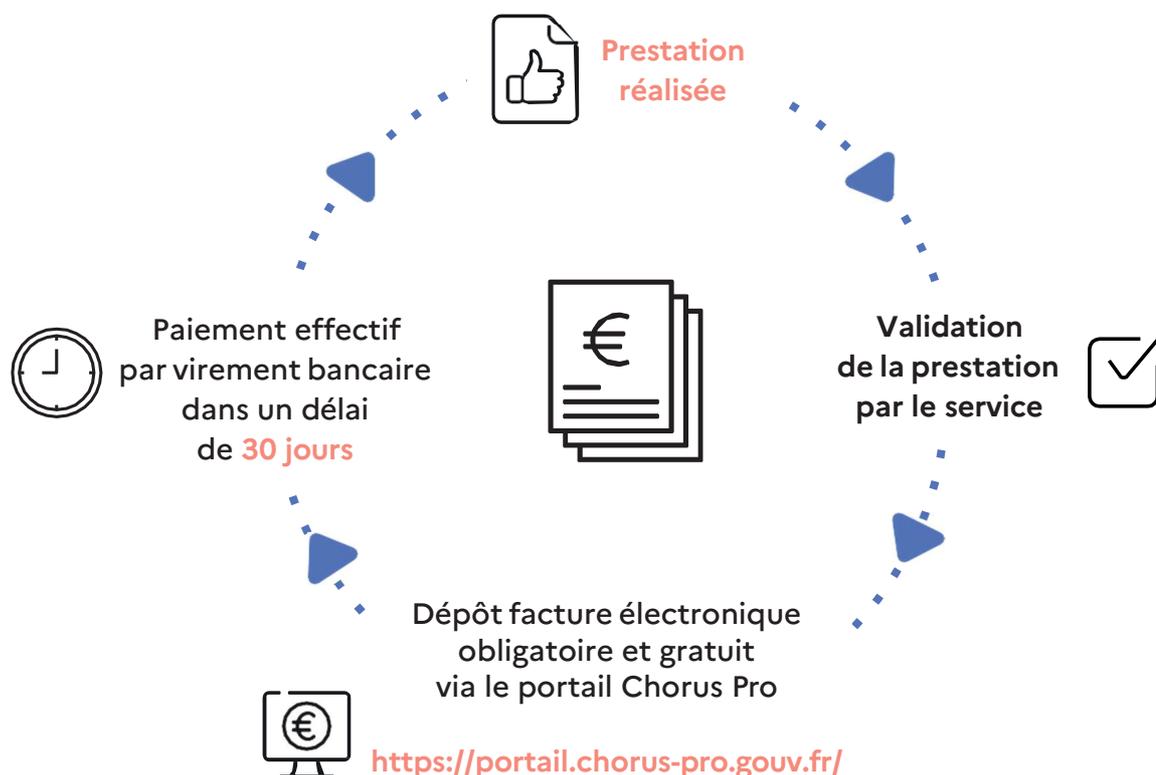
LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES	LA SOUS-TRAITANCE
<ul style="list-style-type: none">• Le dossier est jugé dans son ensemble en prenant en compte les capacités techniques et financières	<ul style="list-style-type: none">• Un sous-traitant peut être intégré ou retiré à tout moment• Les quantités confiées peuvent être modifiées
<ul style="list-style-type: none">• Les responsabilités sont réparties entre les membres du groupement et limités aux propres prestations de l'entreprise en cas de groupement conjoint	<ul style="list-style-type: none">• Permet de palier un besoin de renfort ponctuel
<ul style="list-style-type: none">• Chaque entreprise est engagée contractuellement avec l'acheteur• Assurance de réaliser la prestation• Effet rassurant sur l'acheteur	

BON À SAVOIR

- Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur PLACE pour faciliter les contacts avec d'autres entreprises avant de répondre à des marchés de l'État de manière groupée sous la forme de groupement momentané d'entreprise (GME).
- L'inscription à la bourse à la cotraitance est un service pour aider les entreprises. **Gratuit.**

COMMENT L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES TITULAIRES D'UN MARCHÉ PUBLIC ?

01 | UNE FACTURATION SIMPLIFIÉE



02 | UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA PFRA ET LES TITULAIRES



La PFRA Normandie a obtenu le label Relation Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR) le 22 janvier 2024.

Ce label distingue les structures ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

PLUS D'INFOS :

www.mediateur-des-entreprises.fr

<http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Pour en savoir plus :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Plateforme-Regionale-des-Achats/Presentation-de-la-Plateforme-regionale-des-achats>



Boîte fonctionnelle :
pfra@normandie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TOUT SAVOIR SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La plateforme régionale
des achats de Normandie vous accompagne



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT CONNAÎTRE LES PROJETS D'ACHAT DE L'ÉTAT ?

APProch permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics afin d'anticiper les marchés à venir dans leurs domaines d'activité.

Créez dès aujourd'hui votre compte **APProch** sur :
<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

En savoir plus sur le portail **APProch** :
<https://www.economie.gouv.fr/dae/approch-les-projets-dachats-publics-accessibles-maintenant>



Vous avez une question sur **APProch** ?
contact-approch.dae@finances.gouv.fr

COMMENT RÉPONDRE À UN MARCHÉ DE L'ÉTAT ?



PLACE est la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État et de ses établissements publics.

Elle permet aux entreprises de consulter et répondre aux marchés émanant des services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés.



Créez dès aujourd'hui votre compte **PLACE** sur
www.marches-publics.gouv.fr

- La création d'un compte **PLACE** est gratuite et permet de mettre en place des alertes d'annonces de consultations via des mots clés par type d'achat et de secteur géographique.
- Tous les marchés de l'État supérieurs à 90 000 euros sont publiés sur **PLACE**.

1 MARCHÉ, 3 POSSIBILITÉS

Un candidat à un marché public peut répondre :



COMMENT RÉPONDRE À PLUSIEURS AUX MARCHÉS DE L'ÉTAT ?



LE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES OU LA COTRAITANCE

Le groupement est l'opération selon laquelle plusieurs entreprises s'associent pour répondre à une offre en mutualisant leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Obligatoirement formé au stade de la candidature (FORMULAIRE DC1)
Le groupement peut revêtir 2 formes :

GROUPEMENT CONJOINT

- Chaque cotraitant est responsable de sa partie
- Permet aux petites entreprises de se positionner sur des marchés plus importants
- Un mandataire est désigné
- Mandataire conjoint ou solidaire

GROUPEMENT SOLIDAIRE

- Chacun des opérateurs économiques est engagé pour la totalité du marché
- Garantit les intérêts de l'acheteur en cas de défaillance d'un cotraitant

La forme du groupement peut-être imposée par l'acheteur au stade de l'attribution.



LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie à une autre personne appelée sous-traitant, l'exécution d'une partie du marché public. Le recours à la sous-traitance permet aux opérateurs économiques de s'appuyer sur des compétences et des moyens extérieurs pour postuler à l'attribution de marchés publics. Elle favorise ainsi notamment l'accès des PME à la commande publique

MODALITÉS

↓ QUI ?

- Toute entreprise titulaire d'un marché public
- Condition : avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement
- Interdiction de sous-traiter la totalité du marché

↓ QUAND ?

- La déclaration peut être faite au moment de l'offre (formulaire ATTRI 2) ou en cours d'exécution du marché (formulaire DC4)
- Déclaration obligatoire
- Demande d'acceptation du sous-traitant sous 21 jours
- Paiement direct des sous-traitants si supérieur à 600 € TTC

POINTS ESSENTIELS

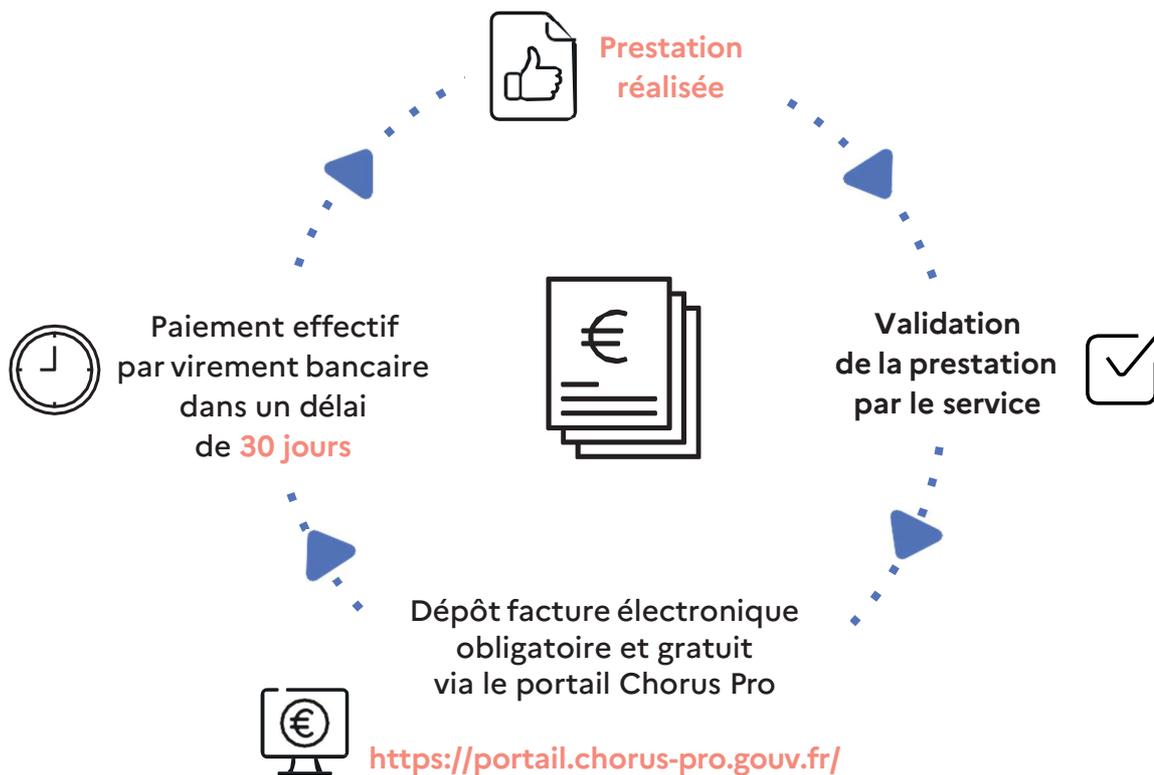
LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES	LA SOUS-TRAITANCE
<ul style="list-style-type: none">• Le dossier est jugé dans son ensemble en prenant en compte les capacités techniques et financières	<ul style="list-style-type: none">• Un sous-traitant peut être intégré ou retiré à tout moment• Les quantités confiées peuvent être modifiées
<ul style="list-style-type: none">• Les responsabilités sont réparties entre les membres du groupement et limités aux propres prestations de l'entreprise en cas de groupement conjoint	<ul style="list-style-type: none">• Permet de palier un besoin de renfort ponctuel
<ul style="list-style-type: none">• Chaque entreprise est engagée contractuellement avec l'acheteur• Assurance de réaliser la prestation• Effet rassurant sur l'acheteur	

BON À SAVOIR

- Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur PLACE pour faciliter les contacts avec d'autres entreprises avant de répondre à des marchés de l'État de manière groupée sous la forme de groupement momentané d'entreprise (GME).
- L'inscription à la bourse à la cotraitance est un service pour aider les entreprises. **Gratuit.**

COMMENT L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES TITULAIRES D'UN MARCHÉ PUBLIC ?

01 | UNE FACTURATION SIMPLIFIÉE



02 | UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA PFRA ET LES TITULAIRES



La PFRA Normandie a obtenu le label Relation Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR) le 22 janvier 2024.

Ce label distingue les structures ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

PLUS D'INFOS :

www.mediateur-des-entreprises.fr

<http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Pour en savoir plus :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Plateforme-Regionale-des-Achats/Presentation-de-la-Plateforme-regionale-des-achats>



Boîte fonctionnelle :
pfra@normandie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TOUT SAVOIR SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La plateforme régionale
des achats de Normandie vous accompagne



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT CONNAÎTRE LES PROJETS D'ACHAT DE L'ÉTAT ?

APProch permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics afin d'anticiper les marchés à venir dans leurs domaines d'activité.

Créez dès aujourd'hui votre compte **APProch** sur :
<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

En savoir plus sur le portail **APProch** :
<https://www.economie.gouv.fr/dae/approch-les-projets-dachats-publics-accessibles-maintenant>



Vous avez une question sur **APProch** ?
contact-approch.dae@finances.gouv.fr

COMMENT RÉPONDRE À UN MARCHÉ DE L'ÉTAT ?



PLACE est la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État et de ses établissements publics.

Elle permet aux entreprises de consulter et répondre aux marchés émanant des services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés.



Créez dès aujourd'hui votre compte **PLACE** sur
www.marches-publics.gouv.fr

- La création d'un compte **PLACE** est gratuite et permet de mettre en place des alertes d'annonces de consultations via des mots clés par type d'achat et de secteur géographique.
- Tous les marchés de l'État supérieurs à 90 000 euros sont publiés sur **PLACE**.

1 MARCHÉ, 3 POSSIBILITÉS

Un candidat à un marché public peut répondre :



COMMENT RÉPONDRE À PLUSIEURS AUX MARCHÉS DE L'ÉTAT ?



LE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES OU LA COTRAITANCE

Le groupement est l'opération selon laquelle plusieurs entreprises s'associent pour répondre à une offre en mutualisant leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Obligatoirement formé au stade de la candidature (FORMULAIRE DC1)
Le groupement peut revêtir 2 formes :

GROUPEMENT CONJOINT

- Chaque cotraitant est responsable de sa partie
- Permet aux petites entreprises de se positionner sur des marchés plus importants
- Un mandataire est désigné
- Mandataire conjoint ou solidaire

GROUPEMENT SOLIDAIRE

- Chacun des opérateurs économiques est engagé pour la totalité du marché
- Garantit les intérêts de l'acheteur en cas de défaillance d'un cotraitant

La forme du groupement peut-être imposée par l'acheteur au stade de l'attribution.



LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie à une autre personne appelée sous-traitant, l'exécution d'une partie du marché public. Le recours à la sous-traitance permet aux opérateurs économiques de s'appuyer sur des compétences et des moyens extérieurs pour postuler à l'attribution de marchés publics. Elle favorise ainsi notamment l'accès des PME à la commande publique

MODALITÉS

↓ QUI ?

- Toute entreprise titulaire d'un marché public
- Condition : avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement
- Interdiction de sous-traiter la totalité du marché

↓ QUAND ?

- La déclaration peut être faite au moment de l'offre (formulaire ATTRI 2) ou en cours d'exécution du marché (formulaire DC4)
- Déclaration obligatoire
- Demande d'acceptation du sous-traitant sous 21 jours
- Paiement direct des sous-traitants si supérieur à 600 € TTC

POINTS ESSENTIELS

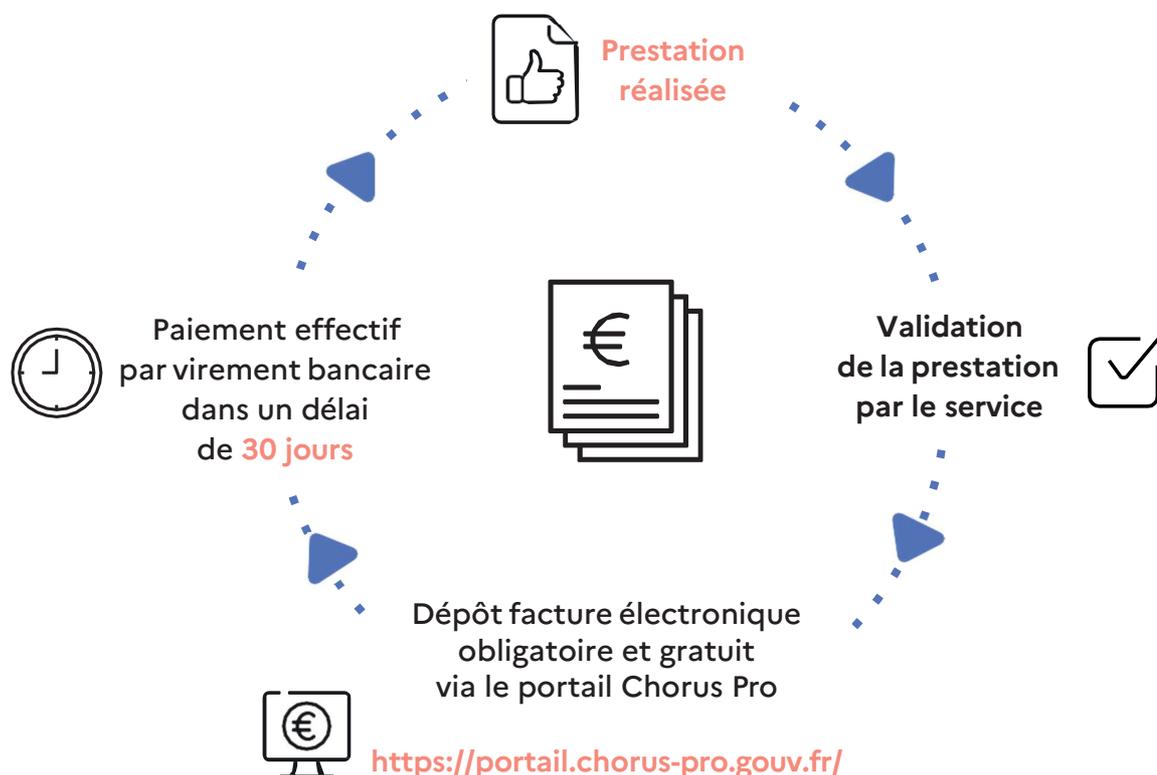
LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES	LA SOUS-TRAITANCE
<ul style="list-style-type: none">• Le dossier est jugé dans son ensemble en prenant en compte les capacités techniques et financières	<ul style="list-style-type: none">• Un sous-traitant peut être intégré ou retiré à tout moment• Les quantités confiées peuvent être modifiées
<ul style="list-style-type: none">• Les responsabilités sont réparties entre les membres du groupement et limités aux propres prestations de l'entreprise en cas de groupement conjoint	<ul style="list-style-type: none">• Permet de palier un besoin de renfort ponctuel
<ul style="list-style-type: none">• Chaque entreprise est engagée contractuellement avec l'acheteur• Assurance de réaliser la prestation• Effet rassurant sur l'acheteur	

BON À SAVOIR

- Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur PLACE pour faciliter les contacts avec d'autres entreprises avant de répondre à des marchés de l'État de manière groupée sous la forme de groupement momentané d'entreprise (GME).
- L'inscription à la bourse à la cotraitance est un service pour aider les entreprises. **Gratuit.**

COMMENT L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES TITULAIRES D'UN MARCHÉ PUBLIC ?

01 | UNE FACTURATION SIMPLIFIÉE



02 | UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA PFRA ET LES TITULAIRES



La PFRA Normandie a obtenu le label Relation Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR) le 22 janvier 2024.

Ce label distingue les structures ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

PLUS D'INFOS :

www.mediateur-des-entreprises.fr

<http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Pour en savoir plus :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Plateforme-Regionale-des-Achats/Presentation-de-la-Plateforme-regionale-des-achats>



Boîte fonctionnelle :
pfra@normandie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TOUT SAVOIR SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La plateforme régionale
des achats de Normandie vous accompagne



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT CONNAÎTRE LES PROJETS D'ACHAT DE L'ÉTAT ?

APProch permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics afin d'anticiper les marchés à venir dans leurs domaines d'activité.

Créez dès aujourd'hui votre compte **APProch** sur :
<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

En savoir plus sur le portail **APProch** :
<https://www.economie.gouv.fr/dae/approch-les-projets-dachats-publics-accessibles-maintenant>



Vous avez une question sur **APProch** ?
contact-approch.dae@finances.gouv.fr

COMMENT RÉPONDRE À UN MARCHÉ DE L'ÉTAT ?



PLACE est la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État et de ses établissements publics.

Elle permet aux entreprises de consulter et répondre aux marchés émanant des services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés.

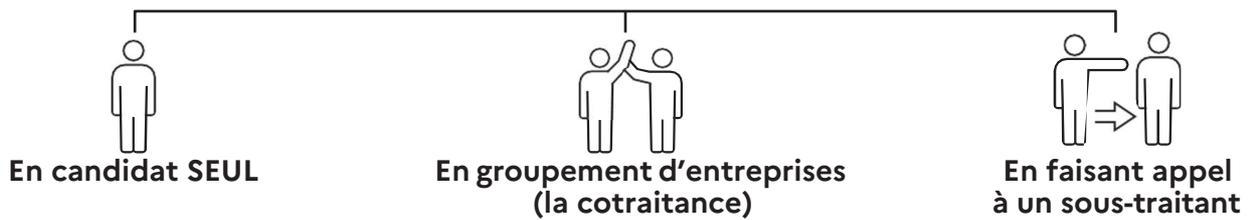


Créez dès aujourd'hui votre compte **PLACE** sur
www.marches-publics.gouv.fr

- La création d'un compte **PLACE** est gratuite et permet de mettre en place des alertes d'annonces de consultations via des mots clés par type d'achat et de secteur géographique.
- Tous les marchés de l'État supérieurs à 90 000 euros sont publiés sur **PLACE**.

1 MARCHÉ, 3 POSSIBILITÉS

Un candidat à un marché public peut répondre :



COMMENT RÉPONDRE À PLUSIEURS AUX MARCHÉS DE L'ÉTAT ?



LE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES OU LA COTRAITANCE

Le groupement est l'opération selon laquelle plusieurs entreprises s'associent pour répondre à une offre en mutualisant leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Obligatoirement formé au stade de la candidature (FORMULAIRE DC1)
Le groupement peut revêtir 2 formes :

GROUPEMENT CONJOINT

- Chaque cotraitant est responsable de sa partie
- Permet aux petites entreprises de se positionner sur des marchés plus importants
- Un mandataire est désigné
- Mandataire conjoint ou solidaire

GROUPEMENT SOLIDAIRE

- Chacun des opérateurs économiques est engagé pour la totalité du marché
- Garantit les intérêts de l'acheteur en cas de défaillance d'un cotraitant

La forme du groupement peut-être imposée par l'acheteur au stade de l'attribution.



LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie à une autre personne appelée sous-traitant, l'exécution d'une partie du marché public. Le recours à la sous-traitance permet aux opérateurs économiques de s'appuyer sur des compétences et des moyens extérieurs pour postuler à l'attribution de marchés publics. Elle favorise ainsi notamment l'accès des PME à la commande publique

MODALITÉS

↓ QUI ?

- Toute entreprise titulaire d'un marché public
- Condition : avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement
- Interdiction de sous-traiter la totalité du marché

↓ QUAND ?

- La déclaration peut être faite au moment de l'offre (formulaire ATTRI 2) ou en cours d'exécution du marché (formulaire DC4)
- Déclaration obligatoire
- Demande d'acceptation du sous-traitant sous 21 jours
- Paiement direct des sous-traitants si supérieur à 600 € TTC

POINTS ESSENTIELS

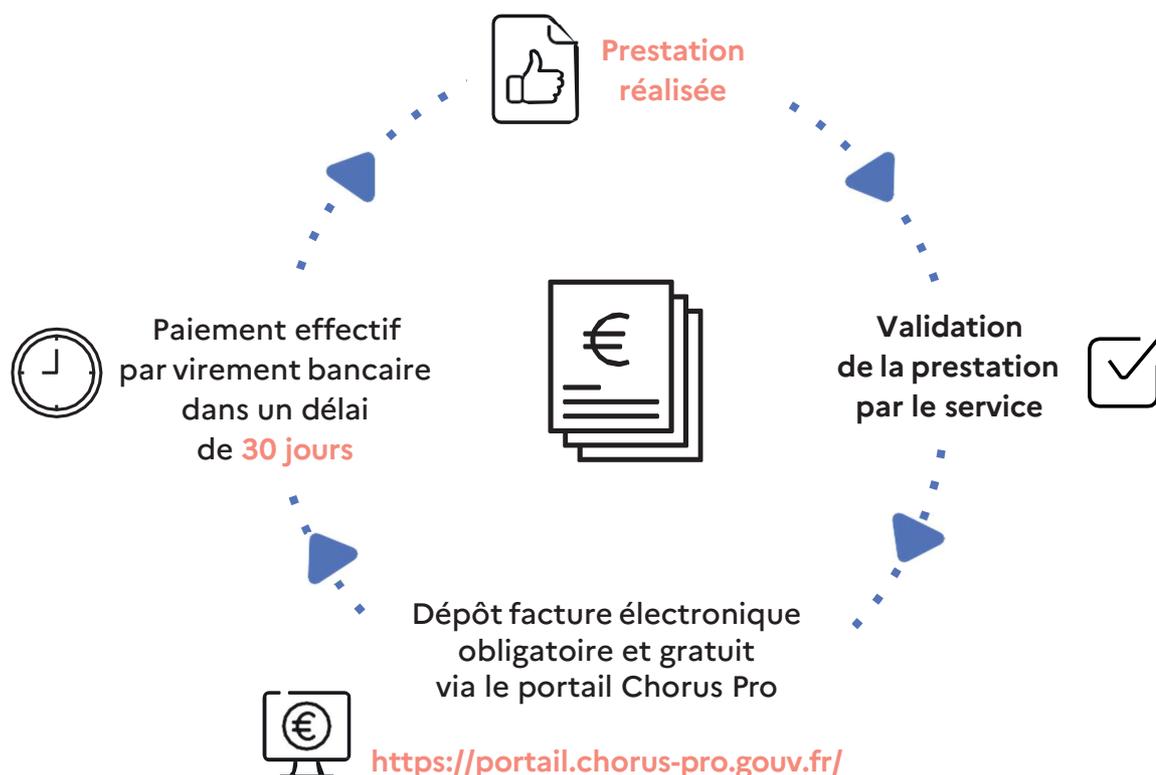
LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES	LA SOUS-TRAITANCE
<ul style="list-style-type: none">• Le dossier est jugé dans son ensemble en prenant en compte les capacités techniques et financières	<ul style="list-style-type: none">• Un sous-traitant peut être intégré ou retiré à tout moment• Les quantités confiées peuvent être modifiées
<ul style="list-style-type: none">• Les responsabilités sont réparties entre les membres du groupement et limités aux propres prestations de l'entreprise en cas de groupement conjoint	<ul style="list-style-type: none">• Permet de palier un besoin de renfort ponctuel
<ul style="list-style-type: none">• Chaque entreprise est engagée contractuellement avec l'acheteur• Assurance de réaliser la prestation• Effet rassurant sur l'acheteur	

BON À SAVOIR

- Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur PLACE pour faciliter les contacts avec d'autres entreprises avant de répondre à des marchés de l'État de manière groupée sous la forme de groupement momentané d'entreprise (GME).
- L'inscription à la bourse à la cotraitance est un service pour aider les entreprises. **Gratuit.**

COMMENT L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES TITULAIRES D'UN MARCHÉ PUBLIC ?

01 | UNE FACTURATION SIMPLIFIÉE



02 | UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA PFRA ET LES TITULAIRES



La PFRA Normandie a obtenu le label Relation Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR) le 22 janvier 2024.

Ce label distingue les structures ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

PLUS D'INFOS :

www.mediateur-des-entreprises.fr

<http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Pour en savoir plus :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Plateforme-Regionale-des-Achats/Presentation-de-la-Plateforme-regionale-des-achats>



Boîte fonctionnelle :
pfra@normandie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TOUT SAVOIR SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La plateforme régionale
des achats de Normandie vous accompagne



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT CONNAÎTRE LES PROJETS D'ACHAT DE L'ÉTAT ?

APProch permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics afin d'anticiper les marchés à venir dans leurs domaines d'activité.

Créez dès aujourd'hui votre compte **APProch** sur :
<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

En savoir plus sur le portail **APProch** :
<https://www.economie.gouv.fr/dae/approch-les-projets-dachats-publics-accessibles-maintenant>



Vous avez une question sur **APProch** ?
contact-approch.dae@finances.gouv.fr

COMMENT RÉPONDRE À UN MARCHÉ DE L'ÉTAT ?



PLACE est la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État et de ses établissements publics.

Elle permet aux entreprises de consulter et répondre aux marchés émanant des services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés.



Créez dès aujourd'hui votre compte **PLACE** sur
www.marches-publics.gouv.fr

- La création d'un compte **PLACE** est gratuite et permet de mettre en place des alertes d'annonces de consultations via des mots clés par type d'achat et de secteur géographique.
- Tous les marchés de l'État supérieurs à 90 000 euros sont publiés sur **PLACE**.

1 MARCHÉ, 3 POSSIBILITÉS

Un candidat à un marché public peut répondre :



COMMENT RÉPONDRE À PLUSIEURS AUX MARCHÉS DE L'ÉTAT ?



LE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES OU LA COTRAITANCE

Le groupement est l'opération selon laquelle plusieurs entreprises s'associent pour répondre à une offre en mutualisant leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Obligatoirement formé au stade de la candidature (FORMULAIRE DC1)
Le groupement peut revêtir 2 formes :

GROUPEMENT CONJOINT

- Chaque cotraitant est responsable de sa partie
- Permet aux petites entreprises de se positionner sur des marchés plus importants
- Un mandataire est désigné
- Mandataire conjoint ou solidaire

GROUPEMENT SOLIDAIRE

- Chacun des opérateurs économiques est engagé pour la totalité du marché
- Garantit les intérêts de l'acheteur en cas de défaillance d'un cotraitant

La forme du groupement peut-être imposée par l'acheteur au stade de l'attribution.



LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie à une autre personne appelée sous-traitant, l'exécution d'une partie du marché public. Le recours à la sous-traitance permet aux opérateurs économiques de s'appuyer sur des compétences et des moyens extérieurs pour postuler à l'attribution de marchés publics. Elle favorise ainsi notamment l'accès des PME à la commande publique

MODALITÉS

↓ QUI ?

- Toute entreprise titulaire d'un marché public
- Condition : avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement
- Interdiction de sous-traiter la totalité du marché

↓ QUAND ?

- La déclaration peut être faite au moment de l'offre (formulaire ATTRI 2) ou en cours d'exécution du marché (formulaire DC4)
- Déclaration obligatoire
- Demande d'acceptation du sous-traitant sous 21 jours
- Paiement direct des sous-traitants si supérieur à 600 € TTC

POINTS ESSENTIELS

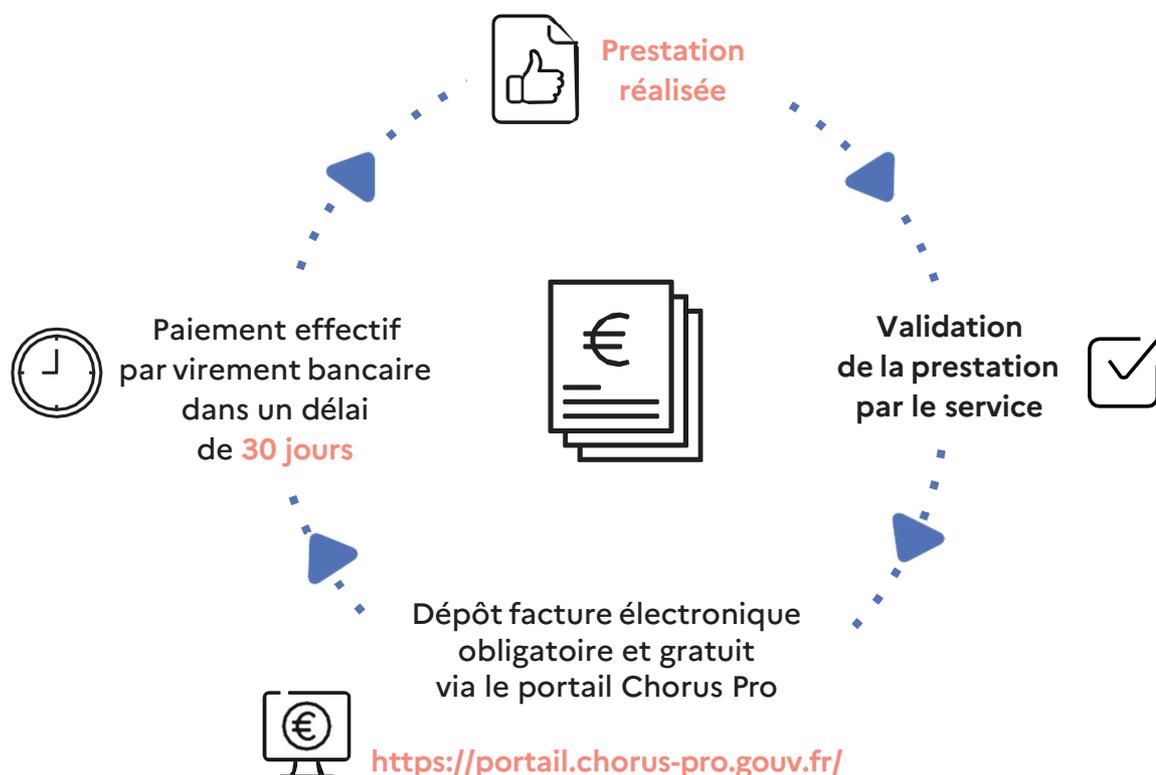
LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES	LA SOUS-TRAITANCE
<ul style="list-style-type: none">• Le dossier est jugé dans son ensemble en prenant en compte les capacités techniques et financières	<ul style="list-style-type: none">• Un sous-traitant peut être intégré ou retiré à tout moment• Les quantités confiées peuvent être modifiées
<ul style="list-style-type: none">• Les responsabilités sont réparties entre les membres du groupement et limités aux propres prestations de l'entreprise en cas de groupement conjoint	<ul style="list-style-type: none">• Permet de palier un besoin de renfort ponctuel
<ul style="list-style-type: none">• Chaque entreprise est engagée contractuellement avec l'acheteur• Assurance de réaliser la prestation• Effet rassurant sur l'acheteur	

BON À SAVOIR

- Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur PLACE pour faciliter les contacts avec d'autres entreprises avant de répondre à des marchés de l'État de manière groupée sous la forme de groupement momentané d'entreprise (GME).
- L'inscription à la bourse à la cotraitance est un service pour aider les entreprises. **Gratuit.**

COMMENT L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES TITULAIRES D'UN MARCHÉ PUBLIC ?

01 | UNE FACTURATION SIMPLIFIÉE



02 | UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA PFRA ET LES TITULAIRES



La PFRA Normandie a obtenu le label Relation Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR) le 22 janvier 2024.

Ce label distingue les structures ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

PLUS D'INFOS :

www.mediateur-des-entreprises.fr

<http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Pour en savoir plus :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Plateforme-Regionale-des-Achats/Presentation-de-la-Plateforme-regionale-des-achats>



Boîte fonctionnelle :
pfra@normandie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TOUT SAVOIR SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La plateforme régionale
des achats de Normandie vous accompagne



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT CONNAÎTRE LES PROJETS D'ACHAT DE L'ÉTAT ?

APProch permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics afin d'anticiper les marchés à venir dans leurs domaines d'activité.

Créez dès aujourd'hui votre compte **APProch** sur :
<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

En savoir plus sur le portail **APProch** :
<https://www.economie.gouv.fr/dae/approch-les-projets-dachats-publics-accessibles-maintenant>



Vous avez une question sur **APProch** ?
contact-approch.dae@finances.gouv.fr

COMMENT RÉPONDRE À UN MARCHÉ DE L'ÉTAT ?



PLACE est la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État et de ses établissements publics.

Elle permet aux entreprises de consulter et répondre aux marchés émanant des services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés.

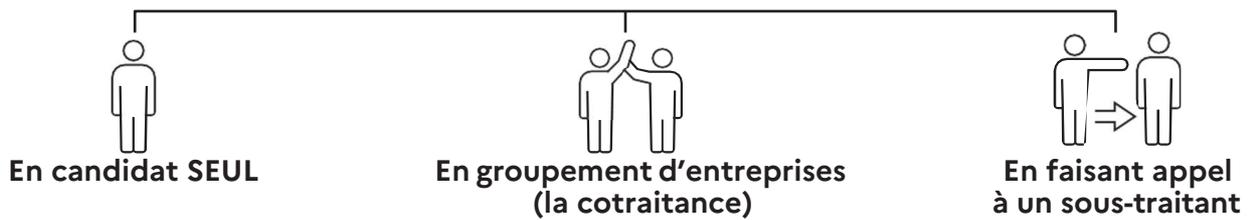
Créez dès aujourd'hui votre compte **PLACE** sur
www.marches-publics.gouv.fr

- La création d'un compte **PLACE** est gratuite et permet de mettre en place des alertes d'annonces de consultations via des mots clés par type d'achat et de secteur géographique.
- Tous les marchés de l'État supérieurs à 90 000 euros sont publiés sur **PLACE**.



1 MARCHÉ, 3 POSSIBILITÉS

Un candidat à un marché public peut répondre :



COMMENT RÉPONDRE À PLUSIEURS AUX MARCHÉS DE L'ÉTAT ?



LE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES OU LA COTRAITANCE

Le groupement est l'opération selon laquelle plusieurs entreprises s'associent pour répondre à une offre en mutualisant leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Obligatoirement formé au stade de la candidature (FORMULAIRE DC1)
Le groupement peut revêtir 2 formes :

GROUPEMENT CONJOINT

- Chaque cotraitant est responsable de sa partie
- Permet aux petites entreprises de se positionner sur des marchés plus importants
- Un mandataire est désigné
- Mandataire conjoint ou solidaire

GROUPEMENT SOLIDAIRE

- Chacun des opérateurs économiques est engagé pour la totalité du marché
- Garantit les intérêts de l'acheteur en cas de défaillance d'un cotraitant

La forme du groupement peut-être imposée par l'acheteur au stade de l'attribution.



LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie à une autre personne appelée sous-traitant, l'exécution d'une partie du marché public. Le recours à la sous-traitance permet aux opérateurs économiques de s'appuyer sur des compétences et des moyens extérieurs pour postuler à l'attribution de marchés publics. Elle favorise ainsi notamment l'accès des PME à la commande publique

MODALITÉS

↓ QUI ?

- Toute entreprise titulaire d'un marché public
- Condition : avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement
- Interdiction de sous-traiter la totalité du marché

↓ QUAND ?

- La déclaration peut être faite au moment de l'offre (formulaire ATTRI 2) ou en cours d'exécution du marché (formulaire DC4)
- Déclaration obligatoire
- Demande d'acceptation du sous-traitant sous 21 jours
- Paiement direct des sous-traitants si supérieur à 600 € TTC

POINTS ESSENTIELS

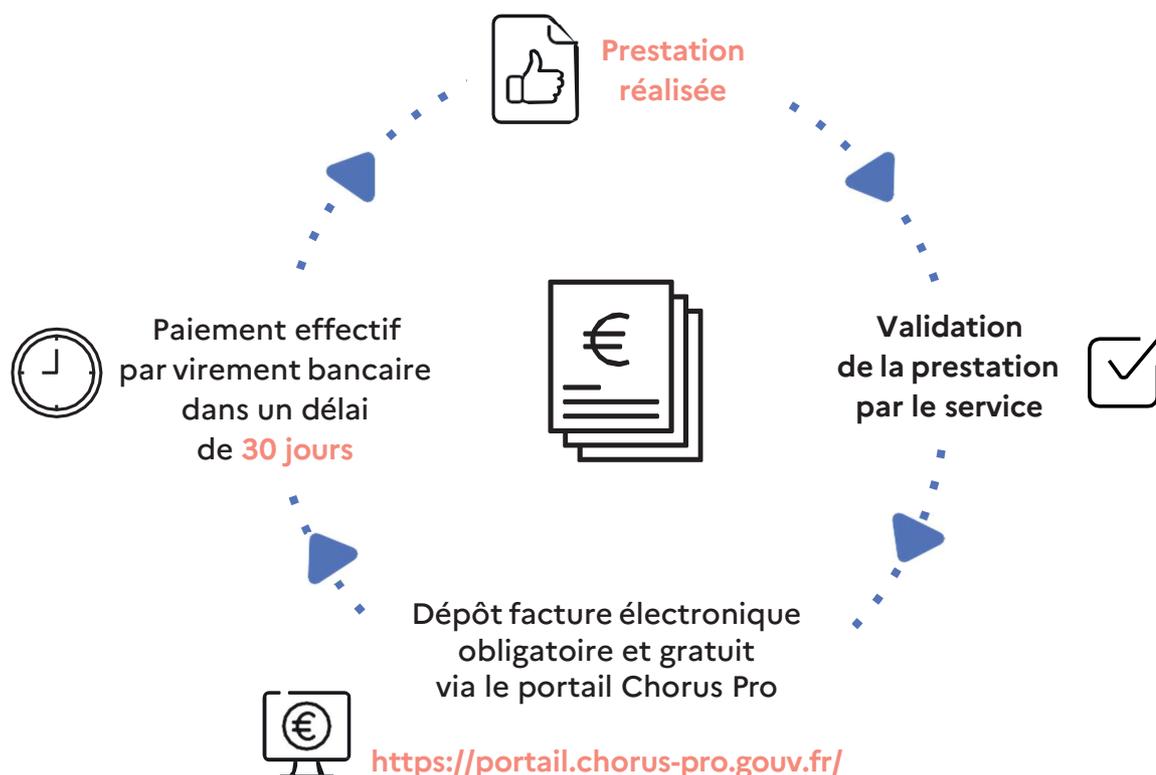
LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES	LA SOUS-TRAITANCE
<ul style="list-style-type: none">• Le dossier est jugé dans son ensemble en prenant en compte les capacités techniques et financières	<ul style="list-style-type: none">• Un sous-traitant peut être intégré ou retiré à tout moment• Les quantités confiées peuvent être modifiées
<ul style="list-style-type: none">• Les responsabilités sont réparties entre les membres du groupement et limités aux propres prestations de l'entreprise en cas de groupement conjoint	<ul style="list-style-type: none">• Permet de palier un besoin de renfort ponctuel
<ul style="list-style-type: none">• Chaque entreprise est engagée contractuellement avec l'acheteur• Assurance de réaliser la prestation• Effet rassurant sur l'acheteur	

BON À SAVOIR

- Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur PLACE pour faciliter les contacts avec d'autres entreprises avant de répondre à des marchés de l'État de manière groupée sous la forme de groupement momentané d'entreprise (GME).
- L'inscription à la bourse à la cotraitance est un service pour aider les entreprises. **Gratuit.**

COMMENT L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES TITULAIRES D'UN MARCHÉ PUBLIC ?

01 | UNE FACTURATION SIMPLIFIÉE



02 | UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA PFRA ET LES TITULAIRES



La PFRA Normandie a obtenu le label Relation Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR) le 22 janvier 2024.

Ce label distingue les structures ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

PLUS D'INFOS :

www.mediateur-des-entreprises.fr

<http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Pour en savoir plus :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Plateforme-Regionale-des-Achats/Presentation-de-la-Plateforme-regionale-des-achats>



Boîte fonctionnelle :
pfra@normandie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TOUT SAVOIR SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La plateforme régionale
des achats de Normandie vous accompagne



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT CONNAÎTRE LES PROJETS D'ACHAT DE L'ÉTAT ?

APProch permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics afin d'anticiper les marchés à venir dans leurs domaines d'activité.

Créez dès aujourd'hui votre compte **APProch** sur :
<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

En savoir plus sur le portail **APProch** :
<https://www.economie.gouv.fr/dae/approch-les-projets-dachats-publics-accessibles-maintenant>



Vous avez une question sur **APProch** ?
contact-approch.dae@finances.gouv.fr

COMMENT RÉPONDRE À UN MARCHÉ DE L'ÉTAT ?



PLACE est la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État et de ses établissements publics.

Elle permet aux entreprises de consulter et répondre aux marchés émanant des services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés.



Créez dès aujourd'hui votre compte **PLACE** sur
www.marches-publics.gouv.fr

- La création d'un compte **PLACE** est gratuite et permet de mettre en place des alertes d'annonces de consultations via des mots clés par type d'achat et de secteur géographique.
- Tous les marchés de l'État supérieurs à 90 000 euros sont publiés sur **PLACE**.

1 MARCHÉ, 3 POSSIBILITÉS

Un candidat à un marché public peut répondre :



COMMENT RÉPONDRE À PLUSIEURS AUX MARCHÉS DE L'ÉTAT ?



LE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES OU LA COTRAITANCE

Le groupement est l'opération selon laquelle plusieurs entreprises s'associent pour répondre à une offre en mutualisant leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Obligatoirement formé au stade de la candidature (FORMULAIRE DC1)
Le groupement peut revêtir 2 formes :

GROUPEMENT CONJOINT

- Chaque cotraitant est responsable de sa partie
- Permet aux petites entreprises de se positionner sur des marchés plus importants
- Un mandataire est désigné
- Mandataire conjoint ou solidaire

GROUPEMENT SOLIDAIRE

- Chacun des opérateurs économiques est engagé pour la totalité du marché
- Garantit les intérêts de l'acheteur en cas de défaillance d'un cotraitant

La forme du groupement peut-être imposée par l'acheteur au stade de l'attribution.



LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie à une autre personne appelée sous-traitant, l'exécution d'une partie du marché public. Le recours à la sous-traitance permet aux opérateurs économiques de s'appuyer sur des compétences et des moyens extérieurs pour postuler à l'attribution de marchés publics. Elle favorise ainsi notamment l'accès des PME à la commande publique

MODALITÉS

↓ QUI ?

- Toute entreprise titulaire d'un marché public
- Condition : avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement
- Interdiction de sous-traiter la totalité du marché

↓ QUAND ?

- La déclaration peut être faite au moment de l'offre (formulaire ATTRI 2) ou en cours d'exécution du marché (formulaire DC4)
- Déclaration obligatoire
- Demande d'acceptation du sous-traitant sous 21 jours
- Paiement direct des sous-traitants si supérieur à 600 € TTC

POINTS ESSENTIELS

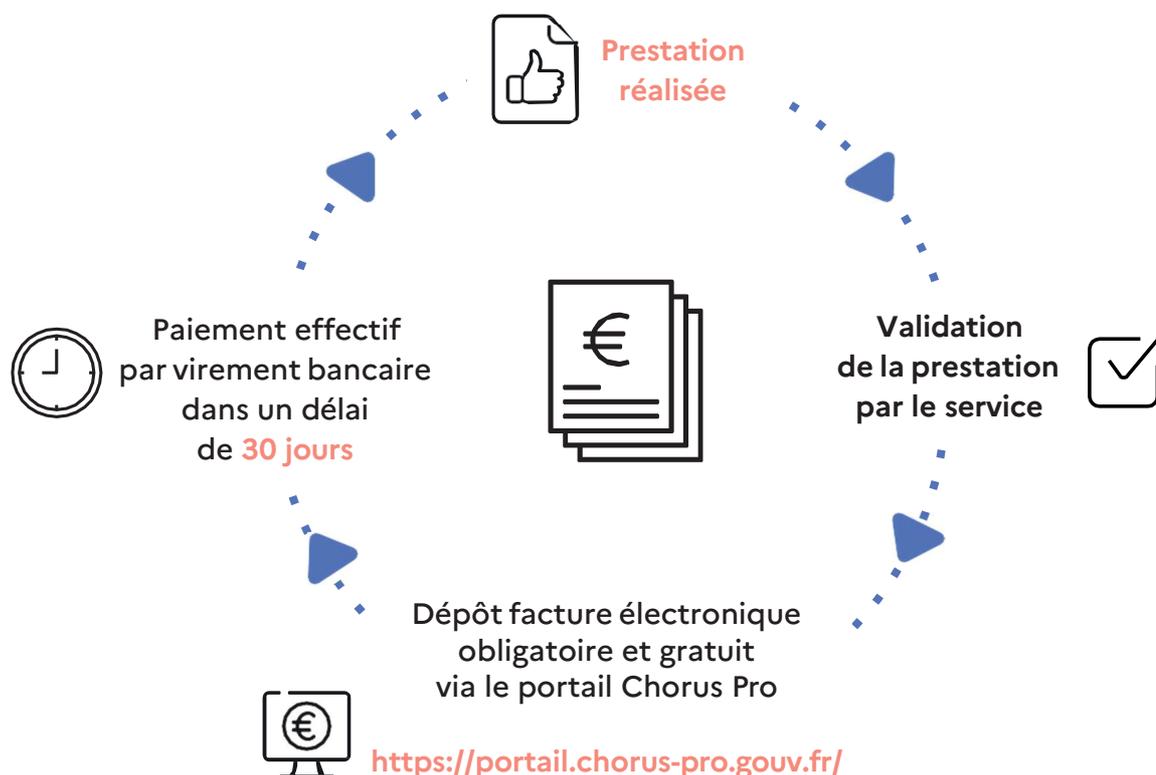
LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES	LA SOUS-TRAITANCE
<ul style="list-style-type: none">• Le dossier est jugé dans son ensemble en prenant en compte les capacités techniques et financières	<ul style="list-style-type: none">• Un sous-traitant peut être intégré ou retiré à tout moment• Les quantités confiées peuvent être modifiées
<ul style="list-style-type: none">• Les responsabilités sont réparties entre les membres du groupement et limités aux propres prestations de l'entreprise en cas de groupement conjoint	<ul style="list-style-type: none">• Permet de palier un besoin de renfort ponctuel
<ul style="list-style-type: none">• Chaque entreprise est engagée contractuellement avec l'acheteur• Assurance de réaliser la prestation• Effet rassurant sur l'acheteur	

BON À SAVOIR

- Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur PLACE pour faciliter les contacts avec d'autres entreprises avant de répondre à des marchés de l'État de manière groupée sous la forme de groupement momentané d'entreprise (GME).
- L'inscription à la bourse à la cotraitance est un service pour aider les entreprises. **Gratuit.**

COMMENT L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES TITULAIRES D'UN MARCHÉ PUBLIC ?

01 | UNE FACTURATION SIMPLIFIÉE



02 | UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA PFRA ET LES TITULAIRES



La PFRA Normandie a obtenu le label Relation Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR) le 22 janvier 2024.

Ce label distingue les structures ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

PLUS D'INFOS :

www.mediateur-des-entreprises.fr

<http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Pour en savoir plus :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Plateforme-Regionale-des-Achats/Presentation-de-la-Plateforme-regionale-des-achats>



Boîte fonctionnelle :
pfra@normandie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TOUT SAVOIR SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La plateforme régionale
des achats de Normandie vous accompagne



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT CONNAÎTRE LES PROJETS D'ACHAT DE L'ÉTAT ?

APProch permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics afin d'anticiper les marchés à venir dans leurs domaines d'activité.

Créez dès aujourd'hui votre compte **APProch** sur :
<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

En savoir plus sur le portail **APProch** :
<https://www.economie.gouv.fr/dae/approch-les-projets-dachats-publics-accessibles-maintenant>



Vous avez une question sur **APProch** ?
contact-approch.dae@finances.gouv.fr

COMMENT RÉPONDRE À UN MARCHÉ DE L'ÉTAT ?



PLACE est la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État et de ses établissements publics.

Elle permet aux entreprises de consulter et répondre aux marchés émanant des services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés.



Créez dès aujourd'hui votre compte **PLACE** sur
www.marches-publics.gouv.fr

- La création d'un compte **PLACE** est gratuite et permet de mettre en place des alertes d'annonces de consultations via des mots clés par type d'achat et de secteur géographique.
- Tous les marchés de l'État supérieurs à 90 000 euros sont publiés sur **PLACE**.

1 MARCHÉ, 3 POSSIBILITÉS

Un candidat à un marché public peut répondre :



COMMENT RÉPONDRE À PLUSIEURS AUX MARCHÉS DE L'ÉTAT ?



LE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES OU LA COTRAITANCE

Le groupement est l'opération selon laquelle plusieurs entreprises s'associent pour répondre à une offre en mutualisant leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Obligatoirement formé au stade de la candidature (FORMULAIRE DC1)
Le groupement peut revêtir 2 formes :

GROUPEMENT CONJOINT

- Chaque cotraitant est responsable de sa partie
- Permet aux petites entreprises de se positionner sur des marchés plus importants
- Un mandataire est désigné
- Mandataire conjoint ou solidaire

GROUPEMENT SOLIDAIRE

- Chacun des opérateurs économiques est engagé pour la totalité du marché
- Garantit les intérêts de l'acheteur en cas de défaillance d'un cotraitant

La forme du groupement peut-être imposée par l'acheteur au stade de l'attribution.



LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie à une autre personne appelée sous-traitant, l'exécution d'une partie du marché public. Le recours à la sous-traitance permet aux opérateurs économiques de s'appuyer sur des compétences et des moyens extérieurs pour postuler à l'attribution de marchés publics. Elle favorise ainsi notamment l'accès des PME à la commande publique

MODALITÉS

↓ QUI ?

- Toute entreprise titulaire d'un marché public
- Condition : avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement
- Interdiction de sous-traiter la totalité du marché

↓ QUAND ?

- La déclaration peut être faite au moment de l'offre (formulaire ATTRI 2) ou en cours d'exécution du marché (formulaire DC4)
- Déclaration obligatoire
- Demande d'acceptation du sous-traitant sous 21 jours
- Paiement direct des sous-traitants si supérieur à 600 € TTC

POINTS ESSENTIELS

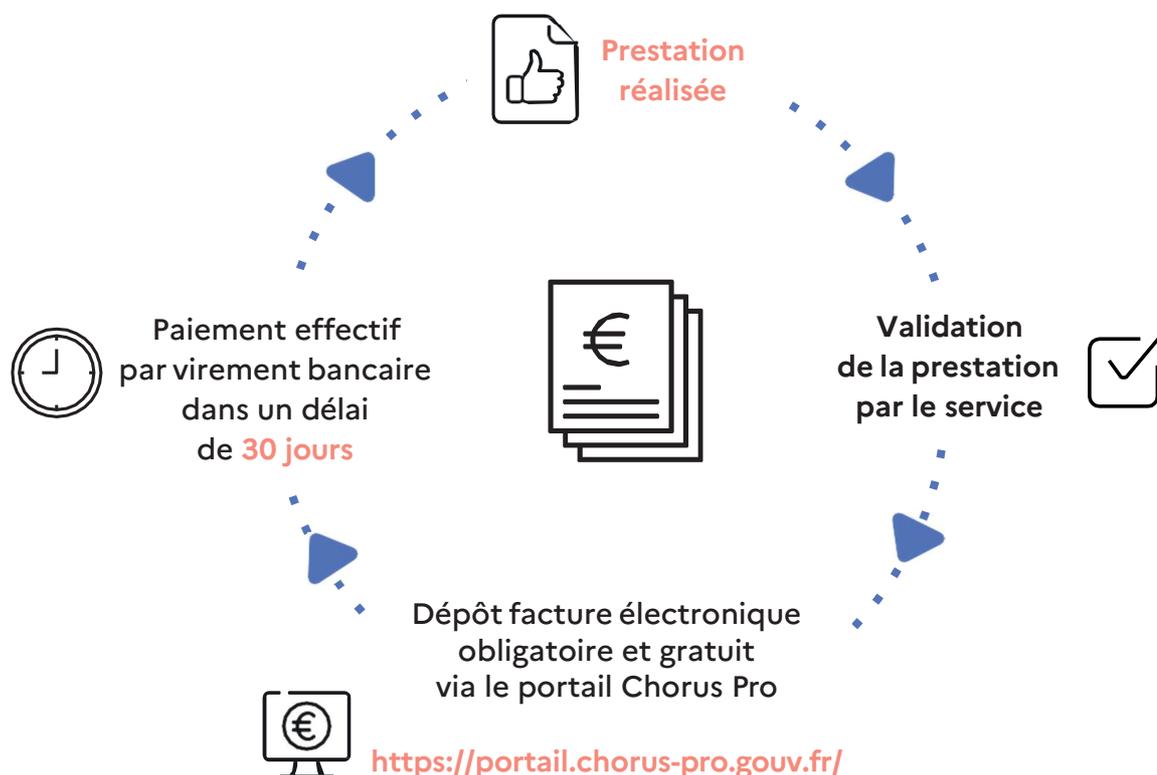
LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES	LA SOUS-TRAITANCE
<ul style="list-style-type: none">• Le dossier est jugé dans son ensemble en prenant en compte les capacités techniques et financières	<ul style="list-style-type: none">• Un sous-traitant peut être intégré ou retiré à tout moment• Les quantités confiées peuvent être modifiées
<ul style="list-style-type: none">• Les responsabilités sont réparties entre les membres du groupement et limités aux propres prestations de l'entreprise en cas de groupement conjoint	<ul style="list-style-type: none">• Permet de palier un besoin de renfort ponctuel
<ul style="list-style-type: none">• Chaque entreprise est engagée contractuellement avec l'acheteur• Assurance de réaliser la prestation• Effet rassurant sur l'acheteur	

BON À SAVOIR

- Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur PLACE pour faciliter les contacts avec d'autres entreprises avant de répondre à des marchés de l'État de manière groupée sous la forme de groupement momentané d'entreprise (GME).
- L'inscription à la bourse à la cotraitance est un service pour aider les entreprises. **Gratuit.**

COMMENT L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES TITULAIRES D'UN MARCHÉ PUBLIC ?

01 | UNE FACTURATION SIMPLIFIÉE



02 | UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA PFRA ET LES TITULAIRES



La PFRA Normandie a obtenu le label Relation Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR) le 22 janvier 2024.

Ce label distingue les structures ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

PLUS D'INFOS :

www.mediateur-des-entreprises.fr

<http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Pour en savoir plus :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Plateforme-Regionale-des-Achats/Presentation-de-la-Plateforme-regionale-des-achats>



Boîte fonctionnelle :
pfra@normandie.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TOUT SAVOIR SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La plateforme régionale
des achats de Normandie vous accompagne



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT CONNAÎTRE LES PROJETS D'ACHAT DE L'ÉTAT ?

APProch permet aux entreprises d'identifier les projets d'achats des services de l'État et de leurs établissements publics afin d'anticiper les marchés à venir dans leurs domaines d'activité.

Créez dès aujourd'hui votre compte **APProch** sur :
<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>

En savoir plus sur le portail **APProch** :
<https://www.economie.gouv.fr/dae/approch-les-projets-dachats-publics-accessibles-maintenant>



Vous avez une question sur **APProch** ?
contact-approch.dae@finances.gouv.fr

COMMENT RÉPONDRE À UN MARCHÉ DE L'ÉTAT ?



PLACE est la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État et de ses établissements publics.

Elle permet aux entreprises de consulter et répondre aux marchés émanant des services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés.



Créez dès aujourd'hui votre compte **PLACE** sur
www.marches-publics.gouv.fr

- La création d'un compte **PLACE** est gratuite et permet de mettre en place des alertes d'annonces de consultations via des mots clés par type d'achat et de secteur géographique.
- Tous les marchés de l'État supérieurs à 90 000 euros sont publiés sur **PLACE**.

1 MARCHÉ, 3 POSSIBILITÉS

Un candidat à un marché public peut répondre :



COMMENT RÉPONDRE À PLUSIEURS AUX MARCHÉS DE L'ÉTAT ?



LE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES OU LA COTRAITANCE

Le groupement est l'opération selon laquelle plusieurs entreprises s'associent pour répondre à une offre en mutualisant leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Obligatoirement formé au stade de la candidature (FORMULAIRE DC1)
Le groupement peut revêtir 2 formes :

GROUPEMENT CONJOINT

- Chaque cotraitant est responsable de sa partie
- Permet aux petites entreprises de se positionner sur des marchés plus importants
- Un mandataire est désigné
- Mandataire conjoint ou solidaire

GROUPEMENT SOLIDAIRE

- Chacun des opérateurs économiques est engagé pour la totalité du marché
- Garantit les intérêts de l'acheteur en cas de défaillance d'un cotraitant

La forme du groupement peut-être imposée par l'acheteur au stade de l'attribution.



LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie à une autre personne appelée sous-traitant, l'exécution d'une partie du marché public. Le recours à la sous-traitance permet aux opérateurs économiques de s'appuyer sur des compétences et des moyens extérieurs pour postuler à l'attribution de marchés publics. Elle favorise ainsi notamment l'accès des PME à la commande publique

MODALITÉS

↓ QUI ?

- Toute entreprise titulaire d'un marché public
- Condition : avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement
- Interdiction de sous-traiter la totalité du marché

↓ QUAND ?

- La déclaration peut être faite au moment de l'offre (formulaire ATTRI 2) ou en cours d'exécution du marché (formulaire DC4)
- Déclaration obligatoire
- Demande d'acceptation du sous-traitant sous 21 jours
- Paiement direct des sous-traitants si supérieur à 600 € TTC

POINTS ESSENTIELS

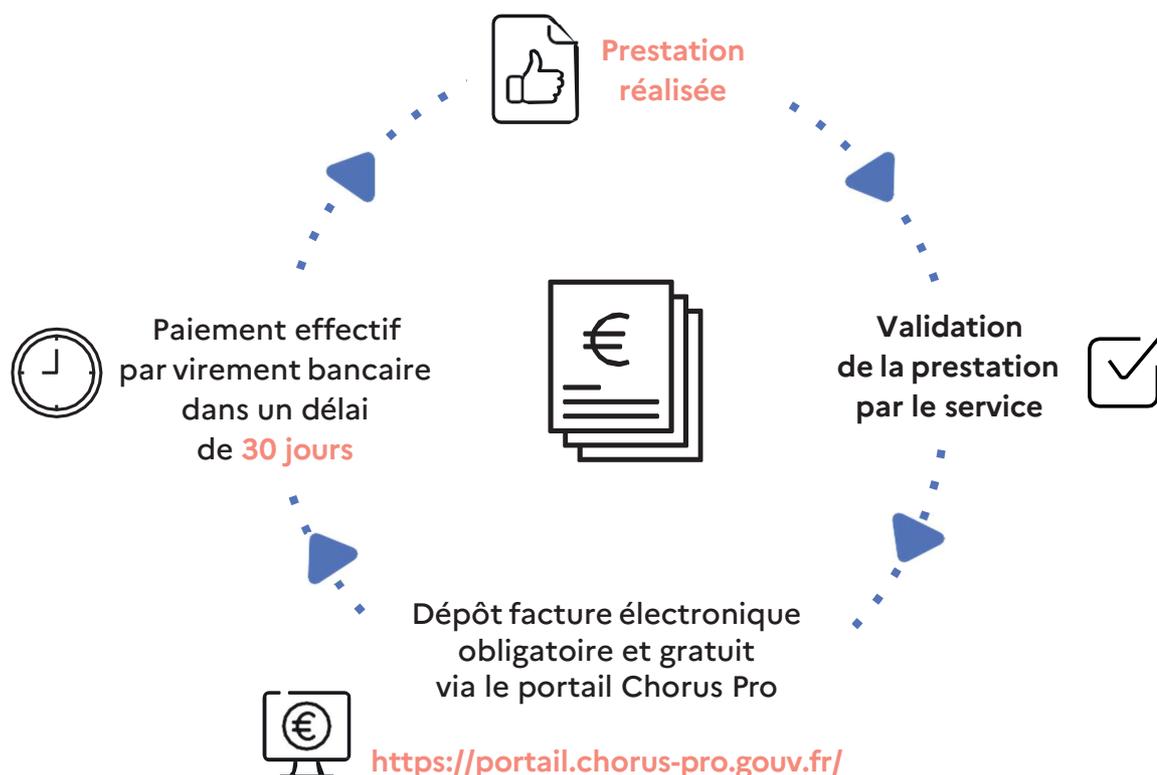
LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES	LA SOUS-TRAITANCE
<ul style="list-style-type: none">• Le dossier est jugé dans son ensemble en prenant en compte les capacités techniques et financières	<ul style="list-style-type: none">• Un sous-traitant peut être intégré ou retiré à tout moment• Les quantités confiées peuvent être modifiées
<ul style="list-style-type: none">• Les responsabilités sont réparties entre les membres du groupement et limités aux propres prestations de l'entreprise en cas de groupement conjoint	<ul style="list-style-type: none">• Permet de palier un besoin de renfort ponctuel
<ul style="list-style-type: none">• Chaque entreprise est engagée contractuellement avec l'acheteur• Assurance de réaliser la prestation• Effet rassurant sur l'acheteur	

BON À SAVOIR

- Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur PLACE pour faciliter les contacts avec d'autres entreprises avant de répondre à des marchés de l'État de manière groupée sous la forme de groupement momentané d'entreprise (GME).
- L'inscription à la bourse à la cotraitance est un service pour aider les entreprises. **Gratuit.**

COMMENT L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES TITULAIRES D'UN MARCHÉ PUBLIC ?

01 | UNE FACTURATION SIMPLIFIÉE



02 | UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA PFRA ET LES TITULAIRES



La PFRA Normandie a obtenu le label Relation Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR) le 22 janvier 2024.

Ce label distingue les structures ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

PLUS D'INFOS :

www.mediateur-des-entreprises.fr

<http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Pour en savoir plus :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Action-de-l-Etat/Plateforme-Regionale-des-Achats/Presentation-de-la-Plateforme-regionale-des-achats>



Boîte fonctionnelle :
pfra@normandie.gouv.fr